



Bordereau de versement de la taxe d'apprentissage 2022

L'OGEC Vincent de Paul est un établissement habilité à percevoir les 0,09% de la taxe d'apprentissage avec le **code UAI 0622196 A**. La loi précise que l'entreprise reste libre de verser sa taxe d'apprentissage à l'établissement de son choix **avant le 31 mai 2022**.

Votre structure

Raison sociale de l'entreprise :

SIRET :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Contact entreprise pour la taxe d'apprentissage :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Mode de paiement

Montant du versement en euros :

Par chèque à l'ordre de OGEC Vincent de Paul à destination de l'agence comptable de l'Ensemble Baudimont, 32 rue Baudimont 62000 Arras

Chèque n° :

Banque :

Date de versement du chèque ou du virement :

Par virement

IBAN : FR76 3007 6029 0311 7460 0020 085

BIC : NORDFRPP

Date de versement :

Mentionner impérativement TA 2022, votre numéro de Siret et le nom de votre entreprise en libellé de virement afin de nous permettre de vous envoyer votre attestation de reçu libératoire.

Merci de bien vouloir me retourner ce bordereau complété par mail Ségolène MASSEUS segolene.masseus@baudimont.com. N'hésitez pas à me contacter au 06 65 16 90 23 pour tout renseignement complémentaire.

Fait à :

Signature et cachet de l'établissement

Le